

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE RÈGLEMENT NUMÉRO 350-119

(Districts Hertel-Notre-Dame, Douville, Saint-Sacrement, Saint-Thomas-d'Aquin et l'ensemble du territoire de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-119 par la résolution numéro 21-642 en date du 4 octobre 2021, tiendra une assemblée publique de consultation le **22 novembre 2021**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

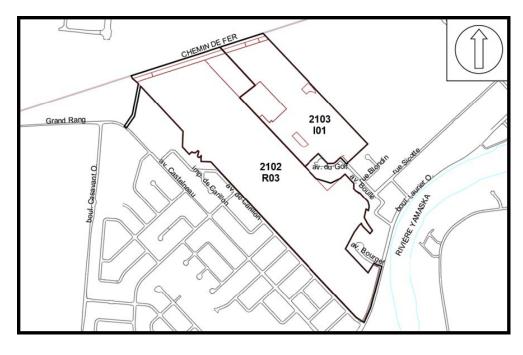
Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence ce qui suit :

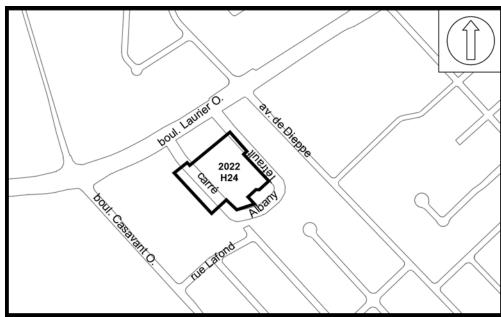
- modifier les définitions de « largeur de terrain » et de « profondeur de terrain » et ajouter une nouvelle définition de « serre domestique »;
- modifier les dispositions applicables aux terrains dont la ligne avant est concave;
- autoriser les serres domestiques comme bâtiment accessoire pour un usage résidentiel à certaines conditions;
- permettre l'agrandissement ou la construction d'un centre de la petite enfance et d'ajouter des installations sportives pour le Cégep de Saint-Hyacinthe;
- retirer le pourcentage de maçonnerie minimum spécifique à la zone 2022-H-24 située à l'intérieur du carré Albany-Tétrault;
- permettre l'agrandissement et la diversification des activités de Volkswagen St-Hyacinthe situé au 5705, avenue Trudeau, ainsi que la relocalisation de l'entreprise R. Lamoureux Débosselage inc. située actuellement au 560, rue Brunette Est;
- de corriger la marge avant applicable dans la zone 9036-H-24, secteur situé dans Le Domaine sur le vert, entre les avenues du Caddy, des Golfeurs et la rue Charles-L'Heureux;
- la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 4 logements dans la zone 10039-H-21, localisée sur l'avenue Joseph-Bistodeau.

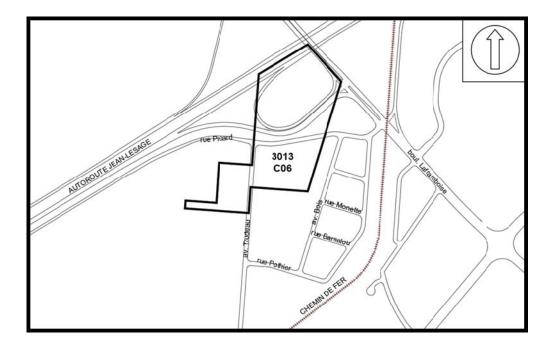
Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

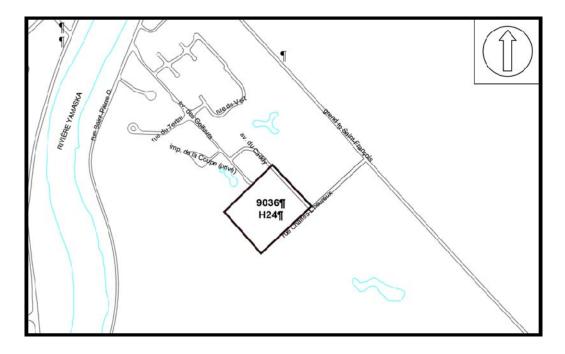
- d'ajouter et de modifier des définitions;
- de modifier les normes applicables aux terrains dont la ligne avant est concave;
- d'ajouter des dispositions applicables aux serres domestiques;
- de retirer le pourcentage de maçonnerie minimum dans la zone 2022-H-24;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone 2102-R-03 fasse désormais partie de la zone 2103-I-01;
- d'autoriser les usages du groupe « Espaces verts II (Récréatif extensif Loisirs et sports) », ainsi que les usages « Garderie et pré-maternelle (6541) » et « Pouponnière ou garderie de nuit (6543) » du groupe « Institution II (Équipement desservant la Ville) » dans la zone 2103-I-01;
- d'autoriser les usages « Service de débosselage et de peinture automobiles (6413) », « Service de réparation d'automobiles (garage) (6411) », « Service de lavage d'automobiles (6412) » et « Entreposage de véhicules neufs à l'extérieur (6372) » du groupe « Commerce VII (Commerce de gros non structurant) » dans la zone 3013-C-06;
- d'augmenter la marge avant minimale de 2 à 6 mètres dans la zone 9036-H-24;
- d'autoriser les usages du groupe « Résidence X (4 logements isolés) dans la zone 10039-H-21.

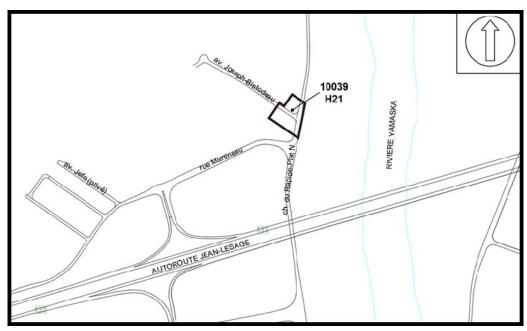
Les zones concernées 2102-R-03, 2103-I-01, 2022-H-24, 3013-C-06, 9036-H-24 et 10039-H-21 sont illustrées sur les croquis ci-dessous :











Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse suivante : https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, suivant la publication du présent avis, et ce, **jusqu'à midi le jour de la séance du 22 novembre 2021.** Des formulaires sont disponibles à cette fin à l'adresse Internet précitée. Tout commentaire transmis par courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Services juridiques et greffe Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil municipal.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450 778-8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 octobre 2021.

La greffière de la Ville,

Crystel Poirier, LL.L